3ème conférence "Sustainable Oceans: Reconciling Economic Use and Protection",
'Good Governance for Sustainable Marine Development' – Dräger Stiftung, Cascais, 3 juin 2013
Allocution de SAS le Prince

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Comment réguler l'usage des océans ? Comment prévenir les dégâts qui leur sont infligés ? Comment favoriser des pratiques plus respectueuses et plus durables ?

Comment, en un mot, réconcilier notre civilisation et les mers dont elle dépend ?

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les questions qui aujourd'hui nous réunissent. Elles sont pour moi fondamentales et je voudrais remercier très vivement la Fondation Dräger, ainsi que ses dirigeants, qui ont pris l'initiative de cette rencontre après les précédents de 2011 et 2012.

Ces questions sont fondamentales pour le défenseur de l'environnement que je suis, qui depuis des années a fait de la préservation de la nature, et des mers en particulier, un engagement permanent.

Elles sont fondamentales pour le chef d'Etat que je suis aussi, dirigeant d'un petit pays dont l'horizon est tout entier maritime et dont le passé, le présent et le futur se confondent avec la mer qui le borde.

Mais elles sont aussi et surtout fondamentales pour l'ensemble de l'humanité, qui doit comprendre qu'aujourd'hui, comme à chaque étape de son développement, la mer est porteuse de menaces autant que d'opportunités.

L'humanité tout entière doit comprendre cela. Non pas seulement les 40% d'entre nous qui vivent à moins de 60 kilomètres des côtes, ni même les 80 % de la population mondiale qui à la fin de ce siècle cohabiteront dans une bande littorale de 100 kilomètres. Les enjeux maritimes vont bien au-delà de questions locales ou régionales car ils déterminent les grands équilibres de notre planète. Equilibres biologiques, bien sûr, mais également climatiques, économiques ou stratégiques.

Cela, nous devons le répéter sans relâche, car nous sommes aujourd'hui confrontés à des dangers d'une ampleur nouvelle.

C'est d'abord la pollution, tellurique ou maritime, qui fragilise des écosystèmes, menace des espèces et hypothèque l'avenir de régions entières.

C’est ensuite la surpêche, qui vide peu à peu les mers de leurs habitants, bouleverse les cycles biologiques et interroge l’avenir de l’humanité, alors que nos besoins alimentaires s’accroissent de manière continue.

C’est aussi l’exploitation des ressources sous-marines fossiles, notamment des hydrocarbures, qui fait peser des menaces nouvelles sur certaines régions particulièrement fragiles, comme l'Arctique par exemple.

C’est enfin et surtout le développement des émissions anthropiques de gaz à effet de serre, avec ses conséquences sur le climat et l'atmosphère, mais aussi sur les océans, dont l’acidification atteint d’ores et déjà des niveaux inédits dans l’histoire et menace certains aspects de la vie sous-marine.

Au-delà de ces problèmes identifiés, il en est un autre qui menace les océans : c’est une gouvernance insuffisante et inadaptée à ces nouveaux périls.

Notre système international peine en effet à prendre en compte les problématiques environnementales. Celles-ci échappent aux cadres sur lesquels ont été fondées les institutions qui le régissent. Dépassant les frontières, obéissant à une temporalité très longue qui ne s'accommode pas d’interventions de court terme, et supposant surtout une action globale, la protection de l’environnement demeure souvent l’angle mort de nos systèmes politiques.

Bien entendu, des progrès significatifs ont été accomplis au cours des dernières années. Moi qui ai depuis le sommet de Rio en 1992 participé à tous les grands rendez-vous internationaux consacrés à ces questions, j’ai pu mesurer les bouleversements des mentalités qui se sont produits en vingt ans. Des Etats-Unis à la Chine, une conscience nouvelle est apparue, qui anime les opinions publiques et aussi, bien qu'à des degrés divers et inégaux, les décideurs politiques

Mais cette volonté ne suffit pas à surmonter les inerties d’un système multilatéral qui continue de faire la part belle aux égoïsmes nationaux. Nous le constatons hélas à chaque sommet international : il est difficile d’agir face à un problème complexe et global, alors que les outils politiques dont nous disposons sont encore essentiellement nationaux.

Ce constat est particulièrement manifeste dans le cas des océans, dont la situation devrait appeler des réponses audacieuses, contraignantes, parfois douloureuses à court terme, nécessitant donc une volonté politique forte. Malgré les progrès que j’évoquais, celle-ci demeure problématique, comme le sont les outils et textes internationaux à notre disposition.

Le principal d'entre eux est bien entendu la Convention de Montego Bay.

La Principauté de Monaco, qui fut l'un des premiers Etats signataires de cette Convention, a pu constater depuis trente ans les nombreux progrès qu'elle a permis. La définition du plateau continental ou des zones économiques exclusives, comme l'institution du Tribunal international du droit de la mer, ont ainsi constitué des avancées significatives, qui ont permis de répondre a certains des problèmes que rencontrent les mers.

Mais nous avons aussi pu constater que ce texte demeure insuffisant sur bien des points, comme la question du plateau continental étendu, qui est aujourd'hui au cœur de nombreuses interrogations, puisqu'elle détermine la capacité des Etats à s'approprier les ressources sous-marines. Plus largement, c'est le statut de la haute mer et de ses fonds qui est insuffisamment clarifié dans cette Convention.

A cela s'ajoute un cadre international de gouvernance des océans fragmenté entre plusieurs institutions. La FAO s'occupe de la gestion des pêches, le PNUE d'environnement, l'OMI de navigation, l'UNESCO des questions scientifiques… Et de cette fragmentation institutionnelle résulte une juxtaposition de conventions internationales applicables au milieu marin : la Convention de Montego Bay, donc, mais aussi la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ou encore la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, pour citer les principales, sans oublier bien sûr les multiples accords de pêche…

Cette multiplication des intervenants conduit à un manque d'efficacité et à une déperdition des énergies, faute d'un programme de travail unifié et d'autorités clairement identifiées.

La tentation est grande, dès lors, d'espérer résoudre l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés les océans par un nouveau traité global, qui réglerait la question de la gouvernance des océans, de leur exploitation et de leur réglementation. Mais un tel espoir risque de conduire à des désillusions.

Nous avons tous en mémoire les déceptions qui ont accompagné la plupart des derniers rendez-vous internationaux consacrés à l'environnement. Je crois que la situation de crise actuelle, qui pousse chaque Nation à se préoccuper d'abord de la défense de ses intérêts immédiats, ne pourra pas être surmontée à brève échéance. Quand bien même la situation économique mondiale s'améliorerait, ce que tout le monde souhaite bien sûr, il est peu probable que beaucoup d'Etats souverains renoncent facilement à certains privilèges, au nom de l'intérêt supérieur des générations futures…

C’est pourquoi, sans pour autant délaisser l’espoir d’un éventuel accord universel, impliquant un cycle de négociations, long et incertain, autour de la Convention de Montego Bay, je crois pertinent de chercher à utiliser à bon escient et de façon ponctuelle les outils dont nous disposons.

C’est par exemple ce que la Principauté de Monaco et ma Fondation ont fait il y a trois ans autour de la question du thon rouge, en portant sa situation devant la CITES, dont les pouvoirs contraignants auraient pu permettre d'en interdire le commerce international. Attaquer cette cause essentielle de la surexploitation de cette espèce aurait pu nous permettre d’assurer sa sauvegarde. Nous nous sommes hélas heurtés à l’opposition déterminée de certains Etats bénéficiaires de ces échanges commerciaux…

Mais cette initiative a bien montré que certains textes actuels pouvaient permettre d’agir, pour peu qu’une volonté se manifeste. Au demeurant, le succès remporté dans cette même enceinte pour la préservation de certaines espèces de requins l'a récemment prouvé. Mais, au-delà de la décision finale de la CITES, la sensibilisation et la médiatisation que nous avons suscitées ont conduit les organes compétents à prendre enfin les mesures de limitation et de contrôle que les scientifiques préconisaient depuis longtemps, et les premiers résultats positifs en apparaissent depuis l'an passé.

Une volonté déterminée et bien utilisée peut ainsi permettre des progrès importants. C’est le cas aussi au niveau local. Si les grands périls qui nous guettent ne connaissent pas de frontière, nombre d’entre eux ont des causes identifiées et délimitées. Et certains peuvent utilement être réglés, au moins partiellement, par des initiatives ciblées.

Je pense par exemple aux pollutions littorales. Leur prévention dépend le plus souvent de décisions simples, relevant d’autorités politiques nationales traditionnelles, et qui peuvent donc agir pou autant qu'existent volonté politique et moyens économiques.

Des efforts de gouvernance peuvent également aider à faire avancer les choses, comme on le voit aujourd’hui avec les expériences de gestion « intégrée » des zones côtières menées dans une cinquantaine de pays. Le principe en est simple : il s’agit de construire un partenariat entre tous les acteurs de cet espace pour un développement économique durable qui tienne compte des ressources en biodiversité.

En mer également, des solutions locales, conduites dans un esprit de partenariat, ont largement fait la preuve de leur utilité : c’est notamment le cas des aires marines protégées.

Partout où elles ont été installées, leur efficacité est manifeste, que ce soit en termes de

préservation de la biodiversité, de régénération des ressources, de développement économique et social pour les populations riveraines, ou encore de mise en place de mesures innovantes de coopération, préludes à une gouvernance nouvelle des zones maritimes.

Dans certaines aires protégées, le stock de poissons par kilomètre carré a ainsi quadruplé en l'espace de 5 à 10 ans. À la suite de la création de zones protégées, les pêcheurs des Îles Salomon ou du Kenya ont vu leurs revenus doubler en 5 ans seulement…

Surtout, ces zones permettent une précieuse régénération de la faune et de la flore, comme nous le constatons à Monaco ou mon père avait initié cette pratique il y a plus de trente ans en créant à Monaco une des premières aires protégées littorales, la réserve du Larvotto. La Principauté est aussi à l'origine d'une zone de préservation des mammifères marins parmi les premières de Méditerranée, le sanctuaire Pelagos, qui fut créé il y a plus de dix ans avec la France et l'Italie

De plus en plus d'États, notamment insulaires, comme Palau, les iles Cook ou la République de Kiribati, constatent aujourd'hui l'intérêt de telles zones. Ils sont rejoints par des pays de plus grande échelle et de plus grande influence, comme le Chili, qui a créé d'immenses aires marines, ou les Etats-Unis, qui ont déjà placé un nombre important de leurs surfaces maritimes sous statut protégé.

Au total, les aires marines protégées ont ainsi été multipliées par dix au cours des dix dernières années et l'ONU estime que 8,3 millions de kilomètres carrés sont désormais protégés, ce qui ne représente toutefois que 2,3% des océans du globe.

Nous sommes donc encore bien loin de l'objectif de 10% fixé en 2010 à Nagoya, et plus encore de celui de 20% qui est à mon sens le seuil à atteindre pour véritablement protéger les océans. Mais, partout dans le monde, un vaste mouvement est en marche, que je crois nécessaire de souligner et d'accompagner.

Là réside l'un des leviers importants pour améliorer la gouvernance des océans, dans ces actions locales concertées qui tracent la voie de coopérations plus vastes.

Car avec les aires marines protégées, dont les bénéfices sont autant écologiques qu'économiques, se profile la perspective de nouveaux partenariats et de nouvelles coopérations pour l'environnement, au service des populations et avec les acteurs privés.

Par cette dimension, c'est ainsi la pertinence même du choix du développement durable qui apparaît. La pertinence d'un choix qui n'est pas celui de la décroissance ou du

malthusianisme, mais celui d'une croissance responsable, c'est-à-dire aussi soucieuse du bien-être de ceux qui vivent aujourd'hui que de l'épanouissement de ceux qui vivront demain.

D'ores et déjà, de nombreuses entreprises ont bien perçu les perspectives immenses de ce que l'on appelle la « croissance bleue », fondée sur l'utilisation raisonnable des ressources marines . Des bio-ressources qui promettent des résultats très intéressants, aussi bien en termes de rentabilité économique que d'efficacité écologique. Dans beaucoup de secteurs de pointe comme la chimie ou la pharmacie, mais aussi dans l'agro-alimentaire, ces nouvelles ressources esquissent dès à présent un nouveau modèle économique, qui ne sacrifie pas le futur au présent.

Cela peut aussi être le cas dans le secteur de l'énergie, ou l'utilisation de marées, de la houle, des courants ,ou des gradients de température (comme nous le faisons à Monaco depuis un demi-siècle)offre des perspectives intéressantes .

Ce modèle économique est je crois une des grandes affaires de notre siècle. Car il ne servirait pas à grand chose de construire une nouvelle gouvernance des océans, si celle-ci se faisait en dehors des réalités de l'économie actuelle.

Ces réalités, ce sont tout simplement celles des hommes et des femmes qui vivent, qui travaillent, qui inventent aujourd'hui, et qui veulent un monde dans lequel chacun puisse se nourrir, se soigner, se déplacer selon ses besoins.

Ces réalités, ce sont celles d'une humanité qui ne se résoudra jamais à ce que ses enfants vivent moins bien qu'elle et qui a plus que jamais besoin des océans.

Notre civilisation est en effet essentiellement maritime, qu'il s'agisse de transport, d'énergie ou d'alimentation. Et elle le deviendra davantage encore au cours des prochaines décennies.

C'est pourquoi la gouvernance qu'il nous faut construire, de la manière la plus efficace et la plus rapide possible, doit être conçue, construite et expérimentée en association étroite et permanente avec ces acteurs économiques.

Leur capacité à répondre aux besoins des populations n'a en effet d'égal que leur aptitude à inventer des solutions nouvelles aux défis qui se posent.

L'innovation des acteurs privés est en cela une nécessité qui doit être accompagnée par tous. Et c'est l'une des responsabilités des pouvoirs publics que d'encourager cette croissance bleue à tous les niveaux, aussi bien par des mesures économiques que par des commandes

publiques, par l'éducation et la formation, et surtout par le soutien à la recherche, qui joue ici un rôle irremplaçable.

La science est en effet le fondement universel, aussi bien de nos connaissances que de nos capacités d'invention. Or, l'un des grands maux dont souffrent nos océans, et sur lequel nous pouvons agir avec détermination, demeure aujourd'hui encore le manque de connaissances.

Nous n'avons des mers qu'une connaissance très parcellaire. A peine 10% de la faune marine sont répertoriés et la superficie des grands fonds que nous avons pu réellement explorer *de visu* correspond à peine à la surface d'une ville comme Paris *intra-muros*…

De ce fait, de nombreux phénomènes lents, complexes ou émergents nous demeurent très largement méconnus. Les résoudre demandera donc du temps, des moyens, de la persévérance.

Pour cela, nous devons soutenir la communauté scientifique, aussi bien politiquement que financièrement. Ces investissements-là, il faut en avoir conscience, sont toujours les plus rentables et les plus nécessaires !

En disant cela, je ne peux m'empêcher de penser à mon trisaïeul, le Prince Albert Ier, qui fut un défenseur passionné des mers et l'un des fondateurs de l'océanographie moderne. Parmi les premiers, il a en effet identifié le rôle fondamental de la science dans la construction de toute action ambitieuse.

Par la science, il avait compris que l'humanité se doterait des moyens de faire face aux grands problèmes qu'elle rencontre, en particulier face aux mystères des océans, où il savait que résidait une partie de notre avenir.

Exposant ses travaux devant l'Académie des sciences des Etats-Unis à Washington, il affirmait : « L'heure a sonné pour la considération mondiale des grands problèmes de l'Océan, que l'Humanité doit entreprendre avec ses meilleurs moyens car ils lui donneront plus vite les progrès qui vaincront sa barbarie. » C'était au sortir de la première guerre mondiale, il y a près d'un siècle…

Aujourd'hui comme hier, tel est bien le défi qui se présente à nous : laisser la mer devenir une menace pour notre avenir ou relever le pari de la croissance bleue, et trouver dans une gestion respectueuse et durable des océans les ressorts d'un nouveau progrès pour l'humanité.

C'est l'enjeu de cette conférence et c'est la preuve de son importance.

Je vous remercie.